FICHES DE TRANSACTION ANIMAUX
MODE D'EMPLOI

Ces fiches sont à utiliser pour les ventes d'animaux certifiés biologiques.

Certisys a mis en place une « fiche de transaction » destinée à accompagner toute vente et à assurer la traçabilité des animaux et de la viande.
D' un usage systématique et obligatoire, elle ne peut être utilisée que si vous disposez d'un certificat en cours de validité pour les animaux concernés. Une copie de ce certificat est à fournir à votre acheteur afin qu'il puisse s'assurer de la validité de votre certification.
La fiche de transaction accompagnant l'animal constitue l'engagement de l'opérateur que l'animal (ou la viande) est certifié issu de l'élevage biologique. Pour les animaux vendus pendant la période de conversion, l'utilisation d'une attestation de vente pendant la durée de conversion est d'application (formulaire disponible sur demande).
Cette fiche NE CONSTITUE EN AUCUN CAS UN CERTIFICAT et ne remplace pas celui-ci qui vous sera délivré après contrôle annuel.
Certisys procédera lors des contrôles à des vérifications de l'utilisation de ces fiches de transaction que ce soit chez vous, chez vos clients ou chez vos fournisseurs.
La non utilisation ou l'utilisation frauduleuse de cette fiche entraînera des sanctions pouvant aller de la demande d'amélioration à la suspension de licence, ainsi que la communication aux Administrations des fraudes constatées.
Les fiches qui sont transmises à l'éleveur sont numérotées et utilisables jusqu'à une date limite. L'éleveur pourra commander de nouvelles fiches au besoin auprès de nos services par courrier, fax ou téléphone à l'attention de Madame Joëlle César. Les fiches non utilisées doivent être conservées. Elles restent la propriété de Certisys et ne peuvent être prêtées ou échangées. **Les fiches doivent être signées.**

Utilisation de la fiche de transaction.
Il existe trois modèles de fiches de transaction :
1. la fiche de transaction utilisable pour les bovidés (bovins, bisons)
2. la fiche de transaction utilisable pour les équins, porcins, volaille...
3. la fiche de transaction utilisable pour les ovins, caprins et cervidés.

Le modèle repris en 1 et 2 comporte 3 feuillets :
- un pour Certisys à renvoyer par l'acheteur sans délai après achat et/ou l'abattage (exemplaire blanc)
- un pour l'acheteur qui doit être conservé en vue des contrôles ultérieurs pendant deux ans au moins (exemplaire bleu)
- un pour l'éleveur qui doit être conservé en vue des contrôles ultérieurs pendant deux ans au moins (exemplaire rose)

La fiche pour les ovins, caprins et cervidés comporte un 4 ème feuillet destiné à l'Afsca. Il est utilisé comme document de transport en accord avec l'art.7 de l'arrêté ministériel n° paru le

Il est important de remplir correctement et complètement les fiches.

L'ELEVEUR :
L'éleveur remplit la première partie du document « Fiche de Transaction » qui le concerne en indiquant au maximum :
1 animal par fiche pour les bovins et les équins. Pour les ovins, caprins et cervidés : se conformer aux indications reprises au bas de la fiche de transaction. L'éleveur garde son exemplaire (ROSE) et remet les deux autres exemplaires au transporteur.

L'ABATTOIR
L'abattoir remplit la troisième partie du document et **le renvoie par fax dans les 24 heures** après l'abattage des animaux à son organisme de contrôle.

L'ACHETEUR :
Il est très important que l'acheteur, à la réception d'animaux ou de carcasses, fasse les vérifications de concordance entre les indications reprises sur cette fiche, celles reprises sur le certificat et celles reprises sur les animaux ou sur les carcasses (Règlement (CEE) 2092/91, Annexe B.6.).
En cas de doute, l'animal ou la carcasse ne peut être intégré à un élevage pratiquant l'agriculture biologique ou faire l'objet d'une transformation ou d'un conditionnement qu'après élimination de ce doute. Après réception des animaux ou de la marchandise, l'acheteur devra renvoyer la Fiche de Transaction chez Certisys.
Nous vous remercions de votre collaboration dans l'usage de ces fiches. Celles-ci permettront d'assurer un meilleur suivi de la conformité des animaux tout au long de la filière.